



## INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

### RESTAURATION

Mon enfant déjeunera à la cantine à partir du .....

#### TYPE DE REPAS

STANDARD  SANS PORC  SANS VIANDE

Lorsque l'enfant présente des allergies, un PAI doit être signé. Il se peut toutefois que le traiteur ne soit pas en mesure d'assurer le repas. Un panier repas devra donc être fourni à l'enfant.

#### JOURS DE PRÉSENCE

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

**Pour une facturation séparée (père-mère), chaque parent doit compléter une fiche d'inscription. Et préciser quelles semaines doivent être prises en compte pour chacun (paires ou impaires)**

Ponctuellement  je m'engage à informer la mairie 48 h avant la prise du repas (hors samedi, dimanche)

### ENFANT

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Sexe : M  F

Ecole : .....

Classe : .....

### PARENTS

#### PÈRE

Nom : .....

Prénom : .....

Domicile :  
.....  
.....

Téléphone : .....

Mail : .....

#### MÈRE

Nom : .....

Prénom : .....

Domicile :  
.....  
.....

Téléphone : .....

Mail : .....

### FACTURATION

La facture sera adressée à : MÈRE  PÈRE

à l'adresse mentionnée ci-contre.

Je souhaite que la facture soit envoyée via le portail du restaurant scolaire :

Je fourni mon adresse Mail (merci d'écrire en majuscule et lisiblement) :

.....

### ATTENTION

Si votre quotient familial est inférieur ou égal à 1050 €, vous pouvez bénéficier d'une réduction qui sera déduite du prix du repas. Vous devez donc à fournir à la mairie une attestation caf mentionnant le quotient familial.

**Celle-ci doit être datée de septembre 2024 et remise en mairie avant le 25 septembre pour être prise en compte dès la 1<sup>ère</sup> facturation. Au delà de la date limite, elle sera prise en compte le mois suivant (voir le règlement joint).**

Je soussigné(e) : .....

Certifie avoir pris connaissance du règlement du restaurant scolaire et en acceptant les termes.

Date : ..... Signature

## MÉMO- FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

le règlement complet est à disposition en mairie ou sur le site internet : [www.lagardellesurleze.fr](http://www.lagardellesurleze.fr)

Les repas sont confectionnés par une cuisine centrale et livrés chaque matin ; les effectifs sont ajustés la veille avant 10 h 00.

**INSCRIPTIONS** : En ce qui concerne les plannings occasionnels, ils seront à déposer en mairie ou envoyé par courriel ([accueil.lagardelle@orange.fr](mailto:accueil.lagardelle@orange.fr)) 48 h minimum avant la prise du repas.

**Un délai de 48 heures sera demandé pour les ajouts/annulations des repas spécifiques (sans viande, sans porc et sans poisson)**

**ANNULATIONS** : Toute modification devra être signalée au secrétariat de mairie, au minimum 48 h avant. Exceptionnellement, les annulations ou les rajouts pourront être acceptés la veille **avant 9 heures 45** les jours ouvrés (**le vendredi pour le lundi**). – **hors repas spécifiques**. **Passé ce délai, aucune modification ne pourra être prise en compte**. Prévoir les délais nécessaires lorsqu'il y a des ponts et/ou fériés (exemple : ascension)

Ces modifications peuvent être effectuées par téléphone : 05-62-11-59-80 ou par courriel : [accueil.lagardelle@orange.fr](mailto:accueil.lagardelle@orange.fr) et ce, dans le respect des délais prescrits.

**En cas de maladie de l'enfant**, le secrétariat de mairie devra en être informé au plus tôt, et, au **minimum avant 10 h**, afin que les repas des jours suivants soient annulés et non facturés (**le 1<sup>er</sup> jour étant perdu**).

**Grève ou absence d'un enseignant** : Les journées d'absences non prévues d'un enseignant ne seront pas annulées et l'enfant pourra être accueilli au restaurant scolaire comme cela était prévu.

**En cas de grève annoncée**, il vous appartient d'annuler le repas de votre ou vos enfant(s) dans les délais impartis.

**Sorties scolaires** : Les repas seront annulés automatiquement **dès lors que l'école en aura informé le secrétariat de mairie dans les délais impartis**.

**Journées chômées** (ponts) : les repas seront annulés automatiquement par la mairie.

**TARIFS** : Le prix du repas est fixé par délibération du Conseil Municipal, il est actuellement de : Primaire 3.50 € - Maternelle 3.35 € par jour et par enfant. Les tarifs ont été revus à la hausse au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ceux-ci n'avaient pas été révisés depuis 2017.

Pour garantir à tous les enfants un égal accès à la restauration scolaire, dans un contexte de difficultés économiques croissantes pour les ménages, les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial, les tranches ont été revues à la hausse ainsi que les montants des aides :

T1 - de 0 € à 550 €	⇒⇒⇒	1.80 € réduction accordée par repas
T2 - de 551€ à 750 €	⇒⇒⇒	1.20 € réduction accordée par repas
T3 - de 751 € à 1050 €	⇒⇒⇒	0.70 € réduction accordée par repas

Afin de bénéficier de la réduction afférente à votre QF, **il est impératif de fournir en mairie l'attestation CAF mentionnant le montant du QF, et ce à partir du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 25/09 pour une prise en compte dès la rentrée**. Votre quotient peut évoluer au cours de l'année scolaire, je vous invite donc à le contrôler régulièrement et à nous informer de tout changement.

**PAIEMENT** : Différents moyens de paiements sont à votre disposition : paiement en ligne par CB (inscription nécessaire sur le portail - voir au dos), carte bleue, chèque ou espèces à l'accueil de la Mairie.

**REGLES DE VIE** : Aucun manquement au respect du personnel encadrant ne sera toléré. Toute détérioration grave des biens communaux, imputable à un enfant par un non respect des consignes sera à la charge des parents. En cas de manquement grave à la discipline, la municipalité entreprendra, en liaison avec l'école, une démarche auprès des parents de l'enfant.

**SANTE** : Sauf cas exceptionnel préalablement établi dans le cadre d'un P.A.I. et dans les limites des lois et règlements en vigueur, tout médicament doit être remis à l'un des membres de l'équipe d'animation. Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Centre de Loisirs au 05-34-48-91-33. Les enfants présentant une intolérance alimentaire pourront être accueillis au restaurant scolaire après avoir effectué, auprès de la directrice de l'école, les démarches nécessaires et après signature d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) par les parents, la directrice de l'école, le médecin scolaire et le Maire.

**En cas d'accident** :

La procédure appliquée par la personne responsable est :

- Appel du médecin ou des secours,
- Appel des parents,

**En cas de problème de santé bénin** : appel des parents et entente mutuelle pour une éventuelle consultation médicale.

**SI VOUS SOUHAITEZ MODIFIER UNE ADRESSE MAIL DEJA ENREGISTRÉE (inscriptions années précédentes) – IL VOUS APPARTIENT DE LE FAIRE DIRECTEMENT SUR LE SITE. LA MAIRIE EN SERA DIRECTEMENT INFORMÉE.**

**ATTENTION** : Vous devrez avoir fourni une adresse email valide à la mairie, et celle-ci devra l'enregistrer avant que vous puissiez vous inscrire.

## **RECEPTION ET PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES DE CANTINE**

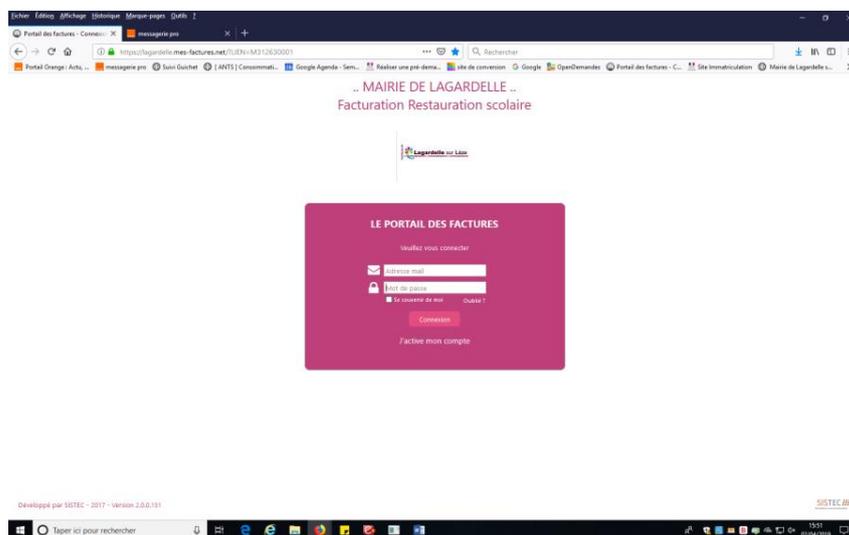
### **INSCRIPTION SUR LE PORTAIL FACTURES**

ALLER SUR LE SITE DE LA MAIRIE DE LAGARDELLE-SUR-LEZE (<https://www.lagardellesurleze.fr>) – page d'accueil en un clic :

**Cliquer sur le logo Restauration Scolaire puis le paiement**



**VOUS ARRIVEZ SUR LE SITE DU PORTAIL :**



1 – ACTIVER MON COMPTE – saisissez l'adresse mail que vous avez communiqué à la mairie ;

2 – VOUS RECEVEZ UN MAIL de confirmation ;

3 – SUIVRE LE LIEN COMMUNIQUÉ DANS LE MAIL ----- PUIS CRÉEZ VOTRE MOT DE PASSE ;

LA PROCEDURE EST TERMINÉE, lorsqu'une facture est mise en ligne vous recevez un avis par mail. Il vous suffira de vous connecter, pour la visionner et si vous le souhaitez vous pouvez la régler. Le site est sécurisé. Il faut que votre ordinateur accepte les fenêtres « POP UP »

**ATTENTION : vous ne pourrez régler vos factures que si vous êtes sur un PC.**

**VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT CRÉER VOTRE COMPTE AVANT LA MISE EN LIGNE D'UNE FACTURE.**

Si vous rencontrez des soucis pour vous inscrire, n'hésitez pas à contacter Annabelle à la Mairie, elle vous aidera dans votre démarche (05-62-11-59-80).